



Donnons vie au progrès

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE 2025-2027

RAPPORT
D'ACCESSIBILITE

01/07/2025

Version	Date	Commentaire
Version 1.0	01/07/2025	Version initiale



SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Politique d'accessibilité de Bouygues	3
2.1 Périmètre d'application	4
2.2 Missions du référent accessibilité numérique	4
3. Ressources affectées à l'accessibilité numérique	4
3.1 Ressources humaines	4
3.2 Ressources financières	5
4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	5
5. Processus de contrôle et de validation	5
6. Périmètre technique et fonctionnel	6
6.1 Recensement	6
6.2 Évaluation qualitative du périmètre	6
7. Plan d'actions annuels	6
Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel	8
Contacts	8



1. INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Bouygues SA en application des textes suivants :

- L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.
- L'article 2 du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 stipule que les entreprises privées dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros sont également soumises aux obligations d'accessibilité numérique.
- L'obligation légale EAA pour « European Accessibility Act » qui est entrée en vigueur au 28/06/2025 a pour objectif d'harmoniser les exigences d'accessibilité au sein de l'Union européenne et de favoriser une société plus inclusive. Elle impose aux entreprises d'adapter leurs plateformes, outils et produits pour garantir une expérience numérique accessible à tous.

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2025 à 2027. Il sera revu et enrichi chaque année au moment du bilan de l'année écoulée et de l'établissement du plan d'action annuel.

2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DE BOUYGUES

Martin Bouygues a signé en 2019 au nom du groupe Bouygues le "Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique". À l'initiative du gouvernement et du Salon du handicap, cette charte d'engagements opérationnels vise à assurer une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises du groupe. Le groupe Bouygues a ensuite renforcé son engagement en faveur de la diversité et dans la lutte contre toutes les formes de discriminations en signant, en 2022, la "Charte de la diversité".

L'accessibilité numérique est une priorité majeure pour Bouygues ainsi que pour l'ensemble des filiales du Groupe, tant dans le développement que dans la mise à disposition de services numériques (sites web, plateformes, applications, etc.) à destination du public et des collaborateurs.

Depuis plusieurs années, l'ambition du groupe Bouygues est que tout nouveau site ou application, les critères d'accessibilité numérique soient pris en compte à chaque phase du projet.

L'accessibilité s'inscrit pleinement dans le plan numérique responsable de Bouygues et plus particulièrement dans le pilier « Social ». Ce pilier comprend :

- L'inclusion numérique : garantir l'accès aux outils numériques pour toutes les personnes, en particulier, celles en situation de handicap.
- La formation et la sensibilisation : éduquer les utilisateurs sur les bonnes pratiques numériques et les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et d'accessibilité.
- Les conditions de travail : améliorer les conditions de travail des employés grâce au numérique, avec des outils de collaboration, la centralisation des ressources et la flexibilité du travail.

Cette volonté de conduire une politique d'accessibilité pérenne s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des services numériques concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du référent accessibilité.



2.1 Périmètre d'application

Ce document s'applique à toutes les applications gérées par Bouygues SA, qu'elles soient utilisées par Bouygues SA ou les filiales du groupe Bouygues ainsi qu'aux applications tierces utilisées par les collaborateurs de Bouygues SA.

2.2 Missions du référent accessibilité numérique

Les missions du référent sont notamment de :

- Faire un état des lieux de l'accessibilité numérique des applications de Bouygues SA ;
- Promouvoir l'accessibilité par l'acculturation auprès des collaborateurs, la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- Accompagner les équipes internes par des actions de formation notamment, mais aussi des actions de conseil et de préconisations, tant sur le plan opérationnel que méthodologique ;
- Contrôler et veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (ainsi que le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019) et au respect du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) en procédant à des audits réguliers ;
- Assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap ;
- Établir un schéma pluriannuel de mise en accessibilité
 - Répertorier les sites et applications Web concernées
 - Faire un état des lieux des sites et applications web ;
 - Décliner le schéma en plans d'actions annuels.
- Planifier
 - des audits de ses sites et applications ;
 - des formations ;
 - des sensibilisations.
- Mettre en place des indicateurs par rapport aux sites gérés
 - Nombre et ratio d'audits de conformité effectués ;
 - Nombre et ratio de déclarations d'accessibilité publiées ;
 - Nombre et ratio de sites ou applications non/partiellement/totalement conformes ;

3. RESSOURCES AFFECTEES A L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

3.1 Ressources humaines

Le référent accessibilité numérique interagit avec les acteurs suivants :

- Les responsables (métier et informatique) des différents sites Web (externe et interne)
- La direction RSE et la direction des ressources humaines dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)
- Le responsable Mission Handicap de Bouygues avec qui le référent accessibilité assure un suivi des améliorations des outils numériques ;



- Le service formation pour constituer les plans de formation
- La Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour la remontée d'indicateurs clés de la démarche d'accessibilité de l'entreprise, l'intégration de l'accessibilité dans les process.

3.2 Ressources financières

Les actions de mise en conformité au RGAA des sites sont financés par les directions fonctionnelles. Un budget a été affecté à la sensibilisation des collaborateurs de Bouygues SA et des référents accessibilité des différentes filiales du groupe Bouygues.

4. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Le sujet de l'accessibilité numérique est porté depuis l'année 2023 par la Direction des Systèmes d'Information.

Pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques et applications, Bouygues SA met en place :

- Une adaptation de l'organisation interne de gestion des services numériques et applications concernés, tout au long de leur cycle de vie et l'accessibilité est prise en compte dès la conception.
- Une documentation disponible sur une page dédiée à l'accessibilité numérique de l'Intranet de la DSI à l'attention des collaborateurs de Bouygues,
- L'accompagnement des collaborateurs des directions fonctionnelles par le référent accessibilité numérique,
- Le développement d'actions de formation et de sensibilisation à destination du personnel de Bouygues SA afin de permettre aux personnes intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles,
- Une évolution des procédures d'achat intégrant une clause contractuelle relative à l'accessibilité numérique, fixant un niveau minimal d'exigence — à savoir une conformité partielle au RGAA dès 2025, avec au moins 50 % des critères respectés.
- Lors de la recherche de nouveaux produits, un questionnaire d'exigences dont l'accessibilité numérique est soumise au prestataire. Les réponses permettent d'écarter les candidats qui ne répondent pas aux exigences de Bouygues SA.
- La prise en charge des demandes des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés liées à l'accessibilité numérique, via l'adresse mail dédiée : accessibilite@bouygues.com.
- L'animation d'un groupe transverse groupe Bouygues dédié aux sujets du numérique responsable et en particulier de l'accessibilité numérique ; ce groupe transverse regroupe les référents accessibilité des différentes filiales du groupe Bouygues.

5. PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION

Chaque direction fonctionnelle est responsable de la réalisation des audits pour les sites et applications sur son périmètre ainsi que de la publication des déclarations d'accessibilité de ces mêmes sites.

Chaque site ou application fait l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle ou d'une refonte, d'un audit permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi. Cet audit est effectué par l'intermédiaire d'un partenaire externe.

Ces audits sont valables pour une durée de trois ans et sont réactualisés à l'issue de la durée de validité.

Le référent accessibilité suit :



- La conformité RGAA et ses variations (les améliorations, les régressions),
- Le nombre de sites mis en conformité,
- L'avancement des remédiations apportées aux sites non conformes.

Ainsi que les évolutions des textes réglementaires relatifs à l'accessibilité numérique.

6. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

6.1 Recensement

Au 2 janvier 2025 la DSI a recensé une cinquantaine de services numériques gérés par Bouygues SA ou des prestataires de Bouygues SA, cf. annexe 1.

6.2 Évaluation qualitative du périmètre

Au 2 janvier 2025 des sites avaient pris en compte les aménagements nécessaires à l'accessibilité et avaient fait l'objet d'un audit d'accessibilité complet par une société habilitée.

Pour les autres sites des évaluations rapides (appelées audits flash) ont été réalisées en février 2025, pour donner une approximation de leur niveau d'accessibilité.

Ces évaluations ont porté sur seize critères essentiels du RGAA et choisis par le prestataire spécialisé en charge des audits flash.

La remédiation (corrections ou rectifications mises en place afin d'attendre une conformité partielle d'au moins 50%) des sites a été priorisée selon leur exposition et leur taux de fréquentation : application publique, application interne Groupe, application interne Bouygues SA.

En annexe, figure la liste des sites recensés. Cette liste est mise à jour tous les ans.

7. PLAN D' ACTIONS ANNUELS

Les opérations de mise en conformité des services numériques en place vont s'étaler sur les années 2025 à 2027 selon la priorité définie précédemment.

Les nouveaux services numériques mis en place auront à minima le niveau de conformité partielle telle que défini dans la politique achat de Bouygues SA.

Ce schéma pluriannuel est décliné en plans d'action annuels qui détaillent les opérations réalisées et prévues pour prendre en charge progressivement l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de Bouygues SA.

Les plans d'action annuels pour les années 2025 à 2027 sont publiés chaque année. Ces documents sont régulièrement mis à jour en fonction de l'avancement des actions. Ils peuvent être consultés via un lien intégré dans le schéma pluriannuel.



Tableau 1 : Liste des plans d'action

PLAN	CONSULTATION	DATE DE MISE A JOUR
Bilan 2025 et Plan annuel 2026	Cliquez ici	07/01/2026
Plan annuel 2027		A venir



ANNEXE 1 : PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de trois catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public ;
- Les sites intranet ;
- Les extranets avec un accès limité.

Pour des questions de confidentialités seuls les sites publics sont listés ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des sites internet publics

Produit	Description / Rôle	Déclaration conformité	Score Audit
<u>Bouygues</u>	Site corporate Bouygues	Oui	64,86%
Boost	Site pour la mobilité groupe	Non	38%
<u>Joining</u>	Offres d'emploi du groupe Bouygues	Non	48,08%
<u>IMB</u>	Institut du Management Bouygues	Non	35,00% flash
<u>Bouygues Asia</u>	Site de Bouygues Asia	Non	50,00% flash
<u>Bouyguesdev</u>	Site de Bouygues Développement	Non	42,11% flash
<u>Fondation Francis Bouygues</u>	Site de la Fondation Francis Bouygues	Non	45,00% flash
<u>Bouygues innovation</u>	Blog de l'innovation groupe	Non	61,00% flash

Une liste complète est tenue à jour par la Direction des Systèmes d'informations. Elle comprend les sites internes et les extranets.

CONTACTS

FONCTION	E-MAIL
Référent accessibilité	accessibilite@bouygues.com